40e ANNÉE N° 49. — 5 Centimes — SAMEDI 28 AVRIL 1900

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

EXCELLENT EXEMPLE

A l'heure où les nationalistes et autres ennemis de la République, qui ont pris place sous la bannière nouvelle adoptée par la réaction tout entière, se démènent en vue des prochaines élections municipales du 6 mai, il est un fait qui vient de se produire et qui ne saurait passer inaperçu.

Nous voulons parler de l'excellent exemple donné par le département de la Vienne, à l'occasion de l'élection qui a eu lieu dimanche dernier dans la 1re circonscription de Poitiers.

Il s'agisssait de remplacer un député récemment décédé. Les circonstances paraissaient particulièrement favorables à la coalition réactionnaire, tout entière embrigadée en faveur d'un monarchiste d'hier, nationaliste d'aujourd'hui, l'honorable M. de Coursac qui, en 1898, n'avait été battu qu'à très peu de voix près, par feu M. Bazille, et qui, cette fois, au premier tour de scrutin, avait obtenu 6.261 voix contre 4.088 à M. Girardin, candidat radical, et 2.682 à M. George, socialiste.

Déjà les nationalistes escomptaient un succès qu'ils annonçaient devoir être éclatant.

Le péril pour la cause républicaine apparaissait comme d'autant plus grand que le temps n'est pas loin encore où la Vienne (où dominait le baron de Soubeyran qui depuis, mais alors...) était un des départements de France où la réaction conservait encore beaucoup d'influence.

En présence de ce danger, qu'a fait le parti républicain ?

Dans ses rangs il y avait beaucoup d'hommes que ne satisfaisait guère la nuance d'opinion du radical M. Girardin ou du socialiste M. George.

Allaient-ils, nous ne dirons pas favoriser le nationaliste, du moins s'abstenir ou se retrancher dans une sorte de commode indifférence ?

Après avoir examiné la situation, ils n'en ont rien fait. Avec une clairvoyante raison ils ont compris que ce serait là, d'une manière ou de l'autre, trahir la République. Ils se sont rappelé le mot connu : centre gauche modéré, radical, socialiste, tous ces mots ne sont que des prénoms, notre nom c'est « républicain. »

Ils ont su comprendre le pire des dangers, c'est ce parti sans nom, résidu de tous les partis, prêt à toutes les capitulations de conscience et à toutes les forfaitures qui autrefois s'appela « l'ordre moral », qui hier se nommait le boulangisme et qui aujourd'hui, sous le drapeau du nationalisme, dissimule à grand peine sa haine contre la République.

Ils ont su voir cela et alors, s'alliant et se concentrant autour du commun drapeau, du drapeau de la Liberté et de la Démocratie, ils ont tous, depuis les plus modérés jusqu'aux plus ardents, fait face à l'ennemi, signé un seul et même manifeste adressé aux électeurs et finalement vaincu la réaction en faisant triompher le candidat républicain, en faveur duquel son concurrent moins heureux s'était patriotiquement désisté.

Qu'il nous soit permis, en applaudissant à un tel acte, sans lequel la victoire républicaine dans la Vienne eût été impossible, de le proposer en exemple, à la veille des élections municipales, aux républicains de la France entière.

Qu'ils abdiquent leurs dissentiments, leurs divisions d'antant ; qu'ils pensent à la République ; qu'ils sachent se dire qu'avant tout il s'agit de faire triompher celle-ci ; qu'elle reste pour nous tous le symbole de tous les progrès et de toutes les espérances.

Que, nulle part eu un mot, la cause républicaine ne soit abandonnée ou trahie au profit de la réaction.

Le vieux mot reste vrai : les blancs sont toujours les blancs, et les bleus toujours les bleus.

C. R.

Au Transvaal

Les forces Boers

Il résulte des dernières informations, que les forces boers comptent actuellement 30,900 hommes ainsi répartis : 13,000 à Kronstadt, sous les ordres du commandant en chef Louis Botha ; 10,000 dans le Natal, commandés par Lucas Meyer, dont on a annoncé récemment la mort ; 6,000 à Fourteen-Streams, sous les ordres de Delarey ; 700 à Mafeking, commandés par Snyman. Le total est complété par 1,000 hommes à Pretoria et 250 envoyés pour intercepter la colonne Carrington.

L'artillerie boer a été augmentée de sept canons récemment arrivés à Pretoria. Ces canons auraient été débarqués secrètement dans la baie de Kosi et transportés à Pretoria par le Swaziland.

***

A cette heure encore, on n'a presque pas de nouvelles.

Quelques escarmouches sans importance, en faveur tantôt des Anglais, tantôt des Boers, et c'est tout.

Il paraîtrait cependant que le plan de lord Roberts, plan qui consistait à enfermer les 4 ou 5,000 assiégeants de la colonne Dalgetty, a complètement échoué.

Les Boers auxquels on voulait faire subir le sort de Cronje, ont réussi à échapper aux 40,000 hommes de lord Roberts, dont la manœuvre est à recommencer mais sans espoir de succès.

INFORMATIONS

Les vœux des Conseils Généraux

Le conseil général du Gard a adopté un vœu tendant à ce que les employés de l'Etat et du département soient mis dans l'obligation d'envoyer leurs enfants dans les écoles de l'Etat, et que l'Etat ne puisse choisir des fonctionnaires que parmi les citoyens ayant fréquenté exclusivement, au moins dans leurs trois dernières années d'études, une école de l'Etat.

— Le conseil général d'Indre-et-Loire a adopté un vœu demandant que la loi sur les associations vienne promptement en discussion au Parlement.

Les cendres de Gambetta

La translation des cendres de Gambetta, de Nice à Paris, aura lieu dans le courant de l'année.

Au pays de Méline !

Les nationalistes, sur le conseil de Déroulède, vont organiser à Remiremont une conférence nationaliste.

MM. Lasies, Millevoye et d'autres, prendront la parole.

A l'Académie

C'est la date de jeudi 21 mai qui a été choisie pour la réception de M. Paul Hervieu à l'Académie Française.

Déjà

Un concessionnaire d'un pavillon de l'Exposition aurait pris la fuite, emportant 48,000 fr. Le parquet vient d'être saisi de l'affaire, et un juge d'instruction va être chargé de l'enquête.

Un accident

Un chauffeur qui était descendu de sa machine, gare de l'Ouest à l'Exposition, posa sa pelle sur un rail électrique. Une commotion violente se produisit, et le malheureux fut brûlé sur diverses parties du corps. Il a été transporté à l'hôpital dans un état grave.

Une noyade

Un accident vient de se produire en Moselle. Quatre cavaliers du 4e régiment de chasseurs, accompagnés par un officier, traversaient la Moselle, un peu au-dessus du lieu dit les « Grands-Sables ». Soudain, hommes et chevaux disparurent dans un trou.

Malgré tous les efforts aussitôt faits pour les retirer de l'eau, un brigadier, le nommé Villaume, s'est noyé.

Récidiviste sans le savoir

Un habitant de Nogent-sur-Marne, M. Taffe, est en ce moment en instance pour obtenir la rectification de son casier judiciaire, qui est chargé de nombreuses condamnations, bien qu'en réalité il n'ait jamais eu maille à partir avec la justice. La façon même dont il l'apprit fut plutôt désagréable à M. Taffe.

Appelé sous les drapeaux, il fut envoyé aux bataillons d'Afrique. Il demanda ce qui lui valait cette exception peu enviable, et on lui répondit qu'il avait un casier judiciaire émaillé de condamnations pour vols, agressions nocturnes, etc. Le malheureux eût beau protester, il fut envoyé quand même aux « joyeux ». En Algérie, il continua à protester, et comme c'était un excellent sujet, n'ayant encouru aucune punition, on écouta ses plaintes, on fit des recherches qui établirent la véracité de ses affirmations, et il fut renvoyé en France, dans un régiment. Lorsque sa classe fut licenciée, M. Taffe ne se préoccupa plus de son casier, persuadé que puisqu'on avait reconnu qu'il disait vrai, on aurait du même coup fait la rectification de son casier. Au commencement de cette année, il se présenta à la mairie de Nogent-sur-Marne, où il habite actuellement, pour se faire inscrire sur les listes électorales. On prit note de sa demande, mais quand il revint voir si son nom figurait sur les listes, il constata qu'on ne l'avait pas inscrit. Il réclama des explications et apprit qu'il ne jouissait pas de ses droits civils, parce qu'il avait subi de nombreuses condamnations. Cette fois, M. Taffe perdit patience, il écrivit au procureur de la République pour obtenir la rectification de son casier judiciaire. Jusqu'ici, il ignore encore comment il a été sans le savoir, condamné aux quatre coins de la France, et ne soupçonne pas qui a pu lui emprunter son état civil.

Un train arrêté par les sauterelles

Un vol de sauterelles s'est abattu sur la ligne de Madrid à Cacérès (Portugal), près de la station d'Aliseda, arrêtant un train de marchandises. Le train a pu continuer sa marche après que la voie eut été dégagée.

Une ville en feu

On mande d'Ottawa (Canada) le 27 avril :

Un incendie a éclaté à Hull, à onze heures du soir.

Après avoir détruit les bâtiments publics et de nombreuses boutiques, il a franchi la rivière Ottawa et s'est répandu dans Ottawa.

A six heures du soir, 2,000 familles étaient sans abri ; des centaines de personnes campent sur les promenades publiques.

Le bruit court que plusieurs accidents mortels se sont produits.

On a acquis les preuves que l'incendie est l'œuvre d'un incendiaire. Il semble que le feu à éclaté simultanément sur trois points à la fois.

Les drames de la folie

A Mâcon, un nommé Descombat, âgé de 40 ans, conducteur au P.-L.-M., dans un accès de folie, s'est coupé la gorge, après avoir blessé sa femme au cou et coupé sa mère aux mains. La tête de Descombat était presque détachée du tronc.

On espère sauver sa femme.

CHRONIQUE LOCALE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Calme plat !

On ne se douterait pas que huit jours à peine nous séparent du scrutin, et si nous en croyons les on-dit, il n'y aurait même pas de liste modérée.

L'*Alliance* en est réduite, pour parler de l'élection, à publier la liste du Maire.

Est-ce là un calme trompeur, prélude d'une lutte désespérée des derniers jours ?

C'est notre avis, en dépit des affirmations d'électeurs trop confiants. Il faut s'attendre, au dernier moment, aux manœuvres des mélinistes, qui emploieront tous les moyens pour faire échouer quelques candidats de la liste Costes-Delport, ou tout au moins pour amener un ballottage qui leur permettrait de battre quelques-uns des nôtres au second tour.

Nous espérons que cet espoir sera vain.

La liste républicaine Costes-Delport est assurée de l'élection : les républicains résolus, disciplinés, doivent faire leur devoir, taisant leurs préférences personnelles, au profit de la cause, au nom du principe républicain.

***

Voici l'appel adressé aux électeurs cadurciens par les candidats républicains :

Citoyens de Cahors,

La splendide victoire remportée aux élections sénatoriales par l'honorable M. Delport, notre collègue, nous autorise à solliciter vos suffrages aux élections municipales du 6 Mai.

Cette victoire était aussi la nôtre ; c'était le triomphe des principes démocratiques pour lesquels nous avons toujours combattu.

Connaissant votre volonté souveraine, volonté que vous avez manifestée par deux fois, aux élections législative et sénatoriale, nous venons vous demander de la consacrer une fois de plus en choisissant des

hommes profondément dévoués à la politique républicaine radicale.

Notre programme est tout entier renfermé dans la profession de foi que M. Delport adressait aux délégués sénatoriaux.

Comme lui nous voulons que par une marche continue et par des réformes démocratiques, la République réalise cet état social où les trois mots *Liberté*, *Egalité* et *Fraternité* ne soient pas toujours chimériques.

Nous demandons, avec M. Bourgeois, l'impôt progressif sur le revenu ;

L'application des lois scolaires proposées par le Gouvernement actuel ;

La répression des tentatives nationalistes et cléricales ;

Le respect des institutions républicaines par tous les citoyens Français ;

Nous émettrons des vœux pour que les lois destinées à l'amélioration sociale des travailleurs soient votées dans le plus bref délai ;

Que des retraites soient accordées aux invalides du travail ;

Que la Constitution soit révisée dans un sens largement démocratique;

Que les humbles et les déshérités de la fortune trouvent auprès des pouvoirs publics, l'appui, les secours et la sollicitude qui leur sont dûs.

Mais si notre programme politique nous est facile à remplir, nous ne nous dissimulons pas qu'il ne saurait en être de même du programme Municipal.

Depuis huit ans, des travaux gigantesques ont embelli notre ville de Cahors :

Un lycée florissant et prospère a vu remplacer les vieilles et noires bâtisses d'autrefois.

La Maternité s'est construite, l'hospice se refait.

Une bibliothèque, œuvre d'art admirable, décore notre place de la République.

Et cependant il semble que tout encore est à faire pour assurer au chef-lieu du département la suprématie qui lui convient.

Il y a, à l'heure actuelle, des travaux qui s'imposent, qui doivent être faits, qui se feront à bref délai, nous prenons l'engagement devant vous de consacrer tous nos efforts à leur prompte réalisation.

Le service des eaux actuel n'est plus suffisant, il convient d'augmenter les réservoirs et de fournir à la ville toute l'eau qui lui est nécessaire

La rue Rousseau doit se terminer et s'amorcer au boulevard Gambetta ; la place Rousseau doit être enfin dégagée. Nous saurons vaincre les difficultés de cette entreprise en recherchant avec le plus grand soin et avec la plus grande économie leur solution.

Le Conseil général a adopté les propositions du Conseil municipal de Cahors au sujet du pont de Cabessut ; nous avons la certitude d'amener à bonne fin la réfection de ce pont et dans un avenir très rapproché.

Enfin le faubourg Labarre recevra lui aussi satisfaction, et nous nous efforcerons de relier par une avenue la place Thiers à la gare de Cahors.

Tous ces travaux nécessiteront des études laborieuses, des démarches incessantes auprès des pouvoirs publics, afin de ne pas augmenter les charges qui pèsent si lourdement sur les contribuables ; notre bonne volonté ne faillira pas à cette tâche, heureux de contribuer par notre travail à l'embellissement de notre chère cité cadurcienne.

En dehors de ces travaux, nous n'oublierons pas la construction des écoles de la ville, des faubourgs et des hameaux votées récemment par le Conseil municipal.

Nous saurons approprier l'immeuble des Petits-Carmes à sa nouvelle destination, obtenant par cela même :

1° Un Collège de filles agrandi et restauré dont l'achat et l'expropriation seront supportés par l'Etat jusqu'à concurrence de moitié ;

2° Une école primaire qui nous permettra de donner celle de la place Thiers aux autorités militaires qui réclament depuis si longtemps l'extension du casernement ;

3° L'élargissement gratuit de la rue Sainte-Claire.

Enfin la voirie municipale, les chemins vicinaux et les chemins ruraux, seront l'objet de notre vigilante et constante sollicitude.

Electeurs,

Vous avez sous les yeux notre programme politique et notre programme municipal.

Si vous nous accordez votre confiance, nous savons que pendant quatre années nous aurons de dures épreuves à traverser, de laborieux travaux à vous consacrer.

Mais ces difficultés nous pouvons les envisager sans crainte, l'éducation de la démocratie s'est faite, c'est sous sa garde que nous voulons placer les institutions républicaines.

Il vous est facile à Cahors de mesurer le chemin parcouru, et quand on fait l'inventaire des conquêtes de la démocratie dans notre ville, notre confiance est sans borne, le passé nous répond de l'avenir.

Vive la République Radicale et Démocratique !

COSTES,	conseiller sortant.
DELPORT,	id.
MAZIÈRES,	id.
PARAZINES,	id.
DELPECH,	id.
CAYLA,	id.
DELFOUR,	id.
SOULIÉ,	id.
BESSE,	id.
CLARY,	id.
VINCENS,	id.
ROUFFI,	id.
DELBRU,	id.
LACROIX,	id.
BRUNIES,	id.
GUIRAUDIES-CAPDEVILLE,	id.
CLOUP, professeur au lycée.	
COMBARIEU, archiviste en retraite.	
COMBELLES, maître d'hôtel.	
FOURNIÉ, pharmacien.	
LACAZE, avoué.	
MURAT, ancien entrepreneur.	
PALAME, propriétaire à Cabessut	
PÉRIÉ, négociant	
ROUX, camionneur.	
DE VALON, avocat.	
VINEL, de Lacapelle.	

NOTA : Les candidats prennent l'engagement de défendre solidairement le présent programme politique et municipal.

Ils protestent d'avance contre l'inscription qui serait faite de leur nom sur toute autre liste et sur tout autre programme. Ils en poursuivront les répressions par toutes les voies de droit.

Nous ne comprenons plus !

L'attitude de l'honorable M. Rey est pour nous une énigme !

Nous ne lui avons pas ménagé nos éloges lors de la dernière élection sénatoriale, au cours de laquelle son attitude fut absolument correcte et très républicaine.

Hier encore, il défendait avec éloquence et dévouement les intérêts de la ville de Cahors, au Conseil général, au sujet de la reconstruction du pont de Cabessut et une fois de plus nous avons loué, très sincèrement, son énergique intervention.

Tout cela nous gêne quelque peu pour apprécier son dernier acte politique ; devons-nous cependant encourager par notre silence ce que nous considérons comme une faute ?

Nous ne le pensons pas et c'est pourquoi il nous permettra de trouver fâcheuse son intervention au sujet de la laïcisation de l'école de Blars.

A l'Académie

Nous pouvons affirmer au personnel enseignant que notre campagne ne restera pas sans résultat.

Que les instituteurs prennent patience : dans deux ou trois mois ils seront débarrassés du personnage haineux qui a fait tant de mal dans le département.

Les instituteurs peuvent du reste être convaincus que nous *veillerons au grain*.

Mutation

M. Fretet, lieutenant-colonel du 7e régiment d'infanterie, passe au 142e et est maintenu chef du 2e bureau de la direction d'infanterie.

La Tranquillité mutuelle

Les membres de la société de secours mutuels « la Tranquillité mutuelle » se réuniront dimanche 29 avril, à 10 heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors.

Le comité spécial s'occupera d'organiser la propagande.

Les personnes qui voudraient prendre des renseignements sur la société, peuvent assister à la réunion.

Tous ceux qui désireront se familiariser avec le fonctionnement de la « Tranquillité mutuelle », pourront s'adresser à n'importe quel membre du comité de propagande ou à M. André, inspecteur primaire directeur fondateur de la société, 3, Allées Fénelon, 3.

Véloce-Sport Cadurcien

L'assemblée générale du V. S. C. aura lieu au siège du Club (Café Tivoli), le lundi 30 avril à 8 h. 1/2 du soir.

Le Président,
LACAZE.

Ordre du jour :

1° Compte rendu du Trésorier.
2° Rally Paper.
3° Courses internationales.
4° Questions diverses.

Tribunal correctionnel

Audience du 26 avril

Joseph Espinet, 53 ans, est condamné à 15 jours de prison pour mendicité et vagabondage.

— Jean Vincent et Baptiste Rigal, de Cahors, se sont réciproquement donné des coups et fait des blessures ; le tribunal octroie au premier 16 fr. d'amende et au second 25 fr., en accordant à ce dernier le bénéfice de la loi Bérenger.

— La nommée Joséphine Bru, femme Brouet, et le sieur Jean Lafforgues, sont poursuivis pour adultère ; l'un et l'autre sont condamnés à 25 fr d'amende ; mais le tourtereau, qui ne savait pas que sa compagne d'occasion était en puissance d'un mari, bénéficiera des dispositions de la loi sur le sursis des peines.

— Une amende de 5 fr. est infligée au sieur Talut, meunier à Bouziès, pour infraction à la police des chemins de fer.

— Enfin, le nommé Ebrard est condamné à 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU 29 AVRIL 1900

Allegro Militaire,	Lyeton.
L'Ambassadrice, ouverture	Auber.
Rosée du matin, valse	Fahrbach.
Le Désert, fantaisie	David.
Marche des Mousquetaires	Kohneman.

De 5 h. à 6 h. (*Allées Fénelon*)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 avril au 28 avril 1900

Naissance

Mandon-Forgea Suzanne-Louise, Boulevard Gambetta, 59.

Mariages

Linas Michel-Pierre, cultivateur et David Marie, sans profession.

Costes Jean-Pierre, cultivateur et Fourès Françoise, fille de service.

Pujol Româs, dit Raymond, sans profession et Singou Marie-Agnès, sans profession.

Décès

Lestrade, Rose, sans profession, 18 ans, célibataire, à l'hospice.

A l'âge avancé. — Tinqueux (Marne), le 8 juillet 1899. Étant d'un âge avancé, ma femme et moi, nous avons quelquefois de mauvaises digestions et des crampes d'estomac. Ces malaises disparaissent rapidement quand nous avons pris quelques Pilules Suisses. FAUVET (Sig. lég).

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Acte de probité.* — On nous écrit :

Le sieur Galiacy Faustin, meunier au Moulin-Haut, commune de Puy-l'Évêque, a déclaré à la mairie de la dite commune, que le 25 avril courant à onze heures du matin, son fils a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de cinquante francs environ, et qu'il le tient à la disposition de son propriétaire.

Toutes nos félicitations à ce brave et honnête citoyen.

SÉNAILLAC (Lauzès). — Nous recevons de cette commune une très longue communication que nous ne pouvons insérer faute de place.

Notre correspondant nous narre la réception de l'Évêque Le curé de l'endroit « a débité à Monseigneur un long discours » religieusement écouté tant qu'il est resté » dans son rôle. Malheureusement il eut la » maladresse de parler des mauvais journaux, de parler politique et de faire allusion aux divisions de la commune. »

Notre correspondant montre l'imprudence de ces paroles en établissant que les divisions sont précisément dues au curé qui, aux dernières élections, s'est lancé à corps perdu dans la mêlée. Il est fâcheux, conclut notre correspondant, que ce détail n'ait pas été compris dans le discours.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Elections municipales.* — Voici la liste de M. Vival, maire et député.

Les candidats de M. Vival n'auront certainement pas de concurrents :

MM. Vival Louis, Galtier Théodore, Marcenac Camille, Longpuech François, Cougoule Louis, Tourtonde Urbain, Floirac Jean, Lacombe Louis, Nozières Camille, Iffernet Camille, Lacam Antonin, Lugan Arsène, Gavinet Alphonse, Vitrat Jean, Longuevernhe Louis, Bons Louis, Cussonnac Maximilien, Vignal César, Baduel Paul, Cavalié Lucien, Lamouroux Philippe, Loubet Joseph, Suc Antoine.

CARDAILLAC. — M. Lapergue Jacques a été déclaré adjudicataire des travaux de construction d'une école mixte à Bonneviole, moyennant un rabais de 4,50 sur le prix du devis.

LAMATIVIE. — Par décision ministérielle un secours de 800 fr. a été accordé à la commune de Lamativie, pour restauration de l'église.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC — En dépit des manœuvres des adversaires de la liste républicaine radicale, le succès de nos amis est assuré.

Les électeurs savent à quoi s'en tenir sur le dévouement des réactionnaires d'hier, qui veulent jouer fort tristement aujourd'hui le rôle de républicains.

On vous connaît, beaux masques, et toutes vos machinations ne vous sauveront pas d'un échec piteux.

Les électeurs savent qu'ils ont, avec les membres de la majorité du conseil actuel, des hommes sur lesquels ils peuvent compter pour le bien de la commune, de véritables amis du peuple, et c'est pour eux qu'ils voteront le 6 mai.

— *Postes et télégraphes.* — Par arrêté ministériel en date du 23 avril, Mme Guary, receveuse des postes et télégraphes à Cazals est nommée en la même qualité à Vayrac, en remplacement de M Cauviac, décédé.

SOULOMÈS. — *Nécrologie.* — M. Sambat Jaochim, âgé de 70 ans, conseiller municipal et adjoint au maire de Soulomès, est mort des suites d'une pleurésie. Il emporte les regrets unanimes de la population.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 26 avril 1900 (Suite)

Après une suspension d'un quart d'heure, la séance est reprise à 4 h. 40.

Acte est donné à M. le préfet du rapport de la commission interdépartementale relative à l'établissement de tramways dans la Dordogne et intéressant le Lot.

Le conseil donne également acte à M. le préfet de la communication du rapport de M. l'ingénieur en chef sur l'établissement d'un tramways de Cahors à Castelnau.

Sont renvoyés à la session d'août, pour vote de crédits, les dossiers relatifs aux chemins de grande communication numéro 32 et au chemin vicinal ordinaire numéro 12 de la commune de Saint-Cirq-Lapopie.

Sur la proposition de M. Delpon, le conseil : 1° rejette la demande tendant à l'acquisition de la caserne de gendarmerie de Salviac ; 2° donne acte au préfet de l'état d'emploi de crédits afférents aux bâtiments départementaux.

Il renouvelle, sur la demande de M. Delpon, une délibération antérieure par laquelle l'assemblée départementale a décidé qu'il pouvait être attribué aux chemins ruraux comme aux chemins vicinaux de toute catégorie une subvention à prélever sur les 1,000 francs affectés à chaque canton.

Sur la proposition de M. Rey, le conseil procède à la désignation des membres de la commission interdépartementale appelée à examiner la question relative à l'établissement d'une voie ferrée de Carmaux à la ligne de Cahors à Capdenac. Sont nommés : MM

Rey, Vival, Pradines et Duphénieux.

M. Rey donne connaissance du télégramme suivant adressé au préfet du Lot par le préfet du Tarn-et-Garonne :

« Le conseil général de Tarn-et-Garonne a confirmé, hier, le vote de la somme de 150,000 francs pour le chemin de fer de Cahors à Moissac ; exprimé le vœu que le décret d'utilité publique soit prochainement promulgué et prie de proposer un vœu semblable au conseil général du Lot».

M. Rey propose d'émettre un vœu tendant à ce que le projet soit déclaré d'utilité publique dans le plus bref délai possible. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Malvy, le conseil émet le vœu pour que la demande des habitants de Saint-Hilaire-du-Bastit, commune de Pinsac, tendant à l'érection d'une chapelle de secours à l'église sise dans ce hameau, soit accueillie favorablement. Adopté

MM. Talou, Peyrichou, Malvy, Delport, Longpuech et Laparra présentent le vœu suivant :

En présence des dépenses toujours croissantes et parfois non justifiées de l'assistance médicale,

Le conseil général,

Estimant qu'il est juste et prudent d'apporter sur l'origine de ces dépenses la plus grande clarté aux yeux de tous,

Emet le vœu que la loi soit modifiée de façon que, annuellement, le parlement et les conseils généraux votent une somme fixe qui devra être répartie entre les communes des départements à raison de la valeur de leur centime et de leur population, le surplus des dépenses devant être à la charge exclusive des communes, chacune pour la part des frais exposés par elles.

A l'unanimité le vœu est adopté.

MM. Talou, Delport et Peyrichou : présentent le vœu suivant:

Le conseil général renouvelle le vœu émis à la séance du 24 août 1898 :

Que l'article 13 de la loi du 10 août 1871 soit modifié, et qu'une commission composée autant que possible de membres de corps élus, réunie deux ou trois jours après celui du scrutin, soit chargée du recensement général des votes et de la proclamation du candidat élu au conseil général et au conseil d'arrondissement.

A l'unanimité le vœu est adopté.

Le conseil renvoie à la session d'août l'examen des demandes relatives aux réparations à effectuer à diverses casernes de gendarmerie.

Le conseil décide la création, à Cahors, d'un laboratoire d'analyses agricoles et vote le crédit demandé, soit 325 francs.

Conformément aux instructions ministérielles et en raison de l'Exposition universelle, le conseil décide que le concours annuel de la race ovine n'aura pas lieu cette année.

Sur la proposition de M. Rey, le conseil émet un vœu appelant l'attention du ministre de l'agriculture en vue d'obtenir une subvention pour la caisse des planteurs de tabac.

M. Rey dépose un vœu, tendant à demander au gouvernement de s'occuper des études et expériences faites en Autriche et en Italie, ayant pour but de prévenir la grêle, par des détonations d'artillerie.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

Le président déclare close la session d'avril, et la séance est levée.

Il est 5 h. 30.

PETITE CORRESPONDANCE

☒ *X. à Lé.* — Dans les communes divisées en deux sections électorales, la présidence du 1er bureau de vote appartient au maire et la présidence du second à l'adjoint. En cas d'empêchement, ils peuvent se faire remplacer par les conseillers municipaux inscrits dans l'ordre du tableau.

Bien qu'ils ne soient pas élus conseillers municipaux au 1er tour, ils doivent néanmoins présider aux opérations du second tour. L'art. 81 de la loi du 5 avril 1884 porte, en effet, que le maire et l'adjoint continuent leurs fonctions jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée.

La convocation du nouveau conseil municipal, en vue de la constitution de la municipalité, est faite par l'ancien maire, en cas de renouvellement intégral du conseil municipal.

BULLETIN FINANCIER

L'indécision continue, il ne se fait du reste que de très rares affaires, cela n'a rien d'étonnant à la veille de la réponse des primes.

La Banque de France cote 4220

Le Comptoir National d'Escompte est à 660 ; les actionnaires de cet établissement réunis hier en assemblée générale, ont voté toutes les résolutions, ils ont approuvé les comptes de 1899 et voté les répartitions de 27,50 par action. Elle a approuvée à l'unanimité l'augmentation du capital de 100 à 150 millions par l'émission de 100.000 actions nouvelles à 575, la souscription ouverte le 28 avril sera close le 15 mai.

Le Crédit Foncier est à 695.

Le Crédit Lyonnais est à 1170 ; les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée extraordinaire le samedi 12 mai pour délibérer sur la proposition de porter le capital social de 200 à 250 millions pour la création de 100.000 actions nouvelles qui seraient émises à 925.

La Société Générale cote 611.

Le Suez recule à 3480.

Les Fonds étrangers sont sans changement notable.

Les actions de la Compagnie Zambèze sont à 47 fr.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1645	1595	0.48 à 0.88
Vaches.	350	320	0 48 à 0 86
Taureaux.	236	228	0.46 à 0 70
Veaux.	1989	1589	0.56 à 1.20
Moutons.	16523	15600	0.60 à 1.02
Porcs.	5210	5210	0.86 à 1.00

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	199	172	60 à 72
Vaches.	24	23	40 à 58
Moutons.	851	620	80 à 95
Porcs.	1091	942	47 à 51

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1re classe 100 fr. ; 2e classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1re classe de 0 fr. 1344 ; 2e classe de 0 fr 09072.

Billets — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre leur quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04×0.03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement

Exposition Universelle de 1900

La Compagnie d'Orléans, pour faciliter l'accès de l'Exposition Universelle aux populations industrielles desservies par son réseau, accorde une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif ordinaire aux Comités départementaux, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, pour le transport des ouvriers et contre-maîtres qu'ils voudraient envoyer à leurs frais à l'Exposition, à la condition que ces ouvriers voyagent en 3e classe, à l'aller et au retour, par groupes de quatre au moins. La durée de leur séjour à Paris ne sera nullement limitée. Les Comités, Municipalités, Chlambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, qui voudront profiter de cette réduction, devront adresser leur demande à MM. les Préfets, une dizaine de jours à l'avance, en mentionnant les noms des ouvriers et contre-maîtres pour lesquels devront être établis des bons de réduction.

Grande Victoire

La grande manufacture de Cycles, universellement connue, **Gladiator** vient encore de se couvrir de gloire en gagnant de loin la course classique sur route Paris-Roubaix, Bouhours le coureur de Gladiator est non seulement arrivé premier, mais il a battu le meilleur temps qui ait été fait de plus d'une heure. Bouhours montait non pas un modèle spécial, fait pour lui, mais un modèle du catalogue Gladiator, une machine par conséquent que n'importe qui peut se procurer à l'usine **Gladiator**, au Pré Saint-Gervais (Seine).

Journaliste sérieux, expérimenté, ayant, depuis 18 ans, rédigé en chef et dirigé plusieurs journaux importants, bien au courant de l'administration et de l'imprimerie, demande situation stable, soit à Paris, soit en province, soit aux Colonies ou à l'étranger.

Ecrire aux initiales **C. H,** Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de **sulfate de fer**, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et **5 0/0 de sulfate de cuivre**, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 60

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

IX

LE MORS EMPOISONNÉ

Buvez les meilleurs crus, souriez à vos belles,
Vous qui demain peut-être, enfants, déplorerez
Aux paternels conseils d'avoir été rebelles ;
Mais il sera trop tard, en vain vous pleurerez.

Bertie était un fervent croyant, si ce mot n'est pas trop pompeux et trop sérieux pour être appliqué à ses vues très inconséquentes sur tout et en tout, à la philosophie des heureux hasards.

Eloigné comme il l'était d'avoir une conviction quelconque, fatigue beaucoup trop sérieuse qui n'était aucunement dans sa nature, il avait reconnu que la doctrine : « Mangeons, buvons et jouissons, car demain nous serons peut-être morts, » était une panacée universelle.

Il était insouciant au suprême degré, toujours serein et calme, quels que fussent ses occupations et ses ennuis de tous les jours ; et en même temps qu'il se soumettait à la monotone et inaltérable langueur de son monde par son caractère et par ses habitudes, le naturel aventureux, qui existait en lui à l'état latent, laissait percer ses instincts innés avec l'imprudence capricieuse et insouciante d'une vraie passion pour la plus chatouilleuse et la plus inconséquente des coquettes : la Fortune.

Les choses, pensait-il, ne pouvaient empirer pour lui, elles étaient arrivées au pire.

Il avait donc tout mis sur un seul coup, et s'apprêtait à être coulé à fond ou sauvé par le Prix des Dames.

En attendant, il n'en murmurait pas moins des phrases à la Musset avec Lady Guenevere sous les ruines de l'Alte Schloss ; perdait ou gagnait un rouleau d'or à la roulette ; donnait un billet de banque à la célèbre Isabelle pour une rose-thé ; conduisait Zuzu à quatre chevaux aux courses plates ; prenait des billets de concert à une guignée ; dînait avec des princes ; flânait bras dessus, bras dessous, avec des ducs ; indiquait à un empereur les meilleurs cigares ; et faisait le bonheur d'un monarque en lui révélant le secret de l'arome du punch, secret conservé religieusement dans la garde.

« Si on ne meurt pas de désespoir, on finit par manger des huîtres», a dit une spirituelle française ; Bertie qui croyait aux bivalves et non à l'héroïsme, pensait qu'il valait mieux manger les huîtres d'abord et échapper entièrement au désespoir ensuite.

Il possédait une qualité inaltérable, l'insouciance, et il avait, en outre, une foi religieuse dans le *Roi-de-la-Forêt*.

Lady Guenevere était rentrée chez elle sans avoir été aperçue, à la suite de l'accident qui lui était arrivé lors de leur chasse au cerf au clair de lune.

Son frère, ayant rencontré Bertie un ou deux jours après leur entrevue, avait hoché la tête affirmativement, mais d'un air assez bourru, en réponse à ses questions, et avait murmuré entre ses dents qu'il « était en règle à présent. »

Les juifs et les fournisseurs avaient laissé partir Bertie pour Bade sans mesures plus sérieuses qu'une menace plus ou moins insolemment notifiée. Il comptait donc avec raison que la course du *Roi* à Bade, avec tout l'argent qui reposait sur lui, remettrait le baromètre de son avoir au beau pour un certain temps ; et alors, pensait-il, si l'influence de sa famille qui était grande, lui faisait obtenir son avancement dans le 1er régiment de la Garde, si désespérées que fussent les choses, elles pourraient s'arranger encore tout doucement, sans un éclat trop bruyant.

— Vous êtes sûr que le *Roi* tiendra, Bertie ? — demanda Lady Guenevere, qui avait déjà risqué quelques douzaines de livres sur l'événement et qui souhaitait de pouvoir augmenter son enjeu.

— J'en suis certain ! Mais s'il ne tient pas, je vous promets un aussi joli tableau que celui de Bougival ; pour vous plaire, je rendrai la fin aussi pittoresque que possible. Ne serait-il pas convenable de me donner une mèche de vos cheveux à l'avance ?

La comtesse se mit à rire en hochant le tête ; si un homme se tuait, elle ne désirait pas que son gracieux nom se trouvât mêlé à cette extravagance.

— Non ; je ne fais jamais de ces choses-là, — dit-elle avec une moue charmante. — D'ailleurs, quoique l'Oos paraisse d'une fraîcheur très agréable, je doute beaucoup qu'une circonstance pressante vous engage à troubler son cours ; les suicides sont résolutions trop brutales pour votre genre, Bertie.

— A tout événement, un peu de morphine dans ma chambre serait un moyen moins bruyant et de meilleur goût, — dit Cecil.

Et il se surprit encore à se demander négligemment, comme il l'avait fait à Richmond, si ce badinage devait tourner au sérieux, comment elle le prendrait.

— Puissent vos péchés vous être pardonnés ! s'écria Chesterfield, l'apôtre de l'entraînement, en venant s'asseoir avec le Séraphin à la table où Cecil et Cos Wentworth déjeunaient dans le jardin de l'*Hôtel Stéphanie* le matin même du jour des courses.

— Quoi ! des liqueurs, des truffes et tous les raffinements qu'il y a sous le soleil !... du bœuf froid et rien à boire... Beauté, il ne te reste pas la moindre conscience !

— Je n'en ai jamais eu un grain, mon cher ami, autant que je puis me le rappeler, — murmura Bertie, en manière d'excuse. — C'est vous qui m'avez enlevé à Eton toute mon innocence.

— Je jurerais que tu à pris du café dans ton lit ? — poursuit l'interrogateur impitoyable.

(*A suivre.*)

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 80

LES

CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVII

CORRESPONDANCES

— Toutefois, je veux encore espérer que je me trompe ; je l'espère pour Kate, qui l'aime d'un amour qu'il ne mérite pas ; mais j'avoue que je ne le crois pas.

Je ne saurais te décrire la fureur du capitaine, et je prie le Ciel de ne jamais revoir pareille chose.

Lorsqu'un homme bon et calme comme lui se met en colère, cette colère est quelque chose de vraiment terrible

— L'infâme !... s'écria-t-il les dents serrées, je le tuerai comme un chien.

J'étais effrayée ; encore, en ce moment, je frémis à l'idée de ce qui peut arriver.

J'essayai de le calmer, mais inutilement ; il me secouait comme il eût fait d'un enfant.

— Laissez-moi, Grâce ! dit-il avec fureur, je n'aurai de repos qu'après lui avoir brûlé la cervelle.

Il était alors onze heures et demie ; le train pour Montréal passe à Sainte-Croix à midi.

Le capitaine fit atteler son tilbury et donna ses ordres d'un ton qui terrifia le groom.

Je le suivis dans sa chambre et le trouvai mettant ses pistolets dans sa poche.

Je lui demandai en tremblant où il allait, osant à peine lui parler, tellement sa figure était changée.

— A Montréal d'abord, chercher ce modèle des scélérats ; puis à Québec pour leur faire sauter la cervelle à lui et à ma misérable fille.

Je le priai, je le suppliai, je pleurai ; tout fut inutile ; il ne m'écouta pas, mais il se calma.

— Ne dites rien à Kate, je ne veux pas la voir ; dites-lui que je suis allé à Montréal pour affaires. Si je trouve Stanford à Montréal, je reviendrai ; Rose peut tomber dans l'abîme si elle veut. Si je ne reviens pas...

Il s'arrêta, livide.

— Si je ne reviens pas, je vous enverrai un télégramme pour vous annoncer mon départ pour Québec.

Il descendit sans me dire au revoir, sauta dans le tilbury, et disparut.

J'étais si émue que je n'osai descendre dans la salle à l'heure du lunch

Evelyne vint aussitôt après me demander si j'étais malade ; je prétextai un violent mal de tête pour rester dans ma chambre toute la journée, car je redoutais de rencontrer Kate.

Elle a de grands yeux clairvoyants et profonds qui semblent lire au fond de votre cœur et saisir tous les mensonges.

Ensuite Evelyne demanda où était son père.

Je lui répondis qu'il était à Montréal pour des affaires inattendues et que je ne savais pas quand il reviendrait, mais que probablement ce serait bientôt.

Elle redescendit en informer Kate, et je restai seule jusqu'à l'heure du diner.

Ce repas, il y a quelques jours encore si animé quand nous y étions tous, fut horriblement triste entre nous trois.

Personne ne vint de la soirée, et les heures s'écoulèrent lentement, solitaires et sombres.

Nous étions comme oppressées et nerveuses ; c'est à peine si j'osais jeter un coup d'œil sur Kate, assise au piano et jouant doucement.

Hier matin, j'ai reçu le télégramme fatal : le capitaine est parti pour Québec. M. Stanford n'est pas à Montréal.

Je ne peux te dire quelle journée j'ai passée hier ; jamais de ma vie je n'ai été aussi malheureuse.

J'avais le cœur broyé de voir Kate, occupée et heureuse avec les couturières, donner des ordres pour ses toilettes de noces qu'elle ne portera jamais.

La journée a été pénible, la soirée aussi triste et aussi lourde que la précédente.

L'abbé Francis est venu passer une heure avec nous et son regard observateur a saisi immédiatement ce que je ressentais.

Si Kate n'avait pas été présente, je lui aurais tout dit, mais c'était impossible et il me fallait sauver les apparences.

Je n'ai reçu aucune nouvelle ce matin ; cette attente est affreuse.

Le Ciel ait pitié de Kate !

Je n'ai plus le courage d'écrire.

Ta sœur affectionnée, GRACE DANTON.

Le lieutenant R. R. Stanford au major Lauderdale.

Québec, 17 mai.

Cher Lauderdale,

J'ai sauté le pas, c'est fait, la grande farce est jouée.

Reginald Reinecourt Stanford est marié.

Tu as dû lire, quand tu étais un tout petit garçon en blouse, les *Enfants de l'Abbaye* et autres contes du même calibre.

Ils étaient romanesques et sentimentals, n'est-ce pas ?

Eh bien, mon vieil ami, aucun de ces contes n'a jamais été aussi romanesque et aussi sentimental que mon mariage.

Il y avait des scélérats fieffés dans ces histoires ; le colonel Belgrave et autres ; des cœurs pleins de noirceur, sans une bonne action pour faire contrepoids.

Eh bien, Lauderdale, mon cher, pas un de ces misérables qui ne valut mieux que moi.

Envisage-moi sous mon plus triste jour et tu seras encore bien loin de compte.

Ma chère et jolie petite Rose ne vaut guère mieux que moi ; mais c'est une si délicieuse petite pécheresse que... bref, je ne désire pas la voir s'amender.

Naturellement, je suis dans un état de béatitude indescriptible, deux jours de mariage seulement... et plongé dans les joies de la lune de miel ?

Forsyth, tu connais Forsyth, notre camarade de Forsyth, du régiment .., lui et sa femme nous ont aidés.

(*A Suivre*)

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS

Contre les Pellicules et la chûte des Cheveux — Résultat garanti. Prix : **2** fr. **50** et **1** fr. **50**. — Flacon n° 2 : **3** fr.

ON DEMANDE
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

HUILES & SAVONS Représentants sérieux demandés dans toutes communes. Appoint. **80** fr. par mois ou remises très avantageuses.

Théophile Berthon, à Salon (B.-du-Rh.).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bibliographie

Sans annonce, sans réclame d'aucune sorte, complètement et exclusivement composé de renseignements multiples sur Paris et l'Exposition, le guide qu'édite la librairie Garnier frères a été épuisé après quelques jours de vente seulement. Le public a reconnu ainsi le sacrifice que s'étaient imposé les éditeurs en renonçant aux bénéfices que procure la publiité, pour obtenir nn guide très clair, facilement compréhensible à tous.

Une seconde édition est sous presse ; elle contient outre les *deux plans en couleur de Paris et de l'exposition* une grande quantité de vues et de dessins ainsi que toutes les indications définitives pour voir vite et bien.

Relié en un format commode et toile souple, le *Guide de l'Exposition* est en vente au prix de **un franc.**

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1405, du 28 avril 1900.

A. Milne Edwards, par E. Oustalet. — Flore murale des églises gothiques, par P. Hariot. — Périodicité de nos conquêtes coloniales, par le lieutenant-colonel Delauney. — Turbine à pétrole, par P. de Mériel. — Distributeur de timbres-poste et de cartes postales, par T. Obalski. — Un dîner circassien, par D. B. — Un genévrier arborescent, par A. Pillichady. — Les grands transatlantiques, par Daniel Bellet. — Exposition de 1900, par A. da Cunha. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 23 avril 1900, par J. Giraud. — Les nains et les géants du cyclisme, par D. L.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été juqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1er avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, *sans augmentation de prix* : 1° Quatre page de plus. 2e Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'*essai* pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e Nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MÊME DES
Plaies et Ulcères variqueux dits **incurables.**
Ce Traitement qui a été essayé dans les **HOPITAUX** avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux Mres, 9, rue de Turin, PARIS. *Consultations gratuites par Corresp.*

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Cartes d'abonnement délivrées aux exposants.

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les déplacements qu'ils auront à effectuer pour se rendre à l'Exposition Universelle et en revenir, se propose de délivrer aux exposants des cartes d'abonnement de toutes classes comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du Tarif Spécial G. V. n° 3 (Orléans) et du Tarif Commun G. V. n° 103 (Orléans-Midi).

Ces cartes d'abonnement seront de 3 mois ou de 6 mois ; elles seront délivrées à partir du 1er avril et pendant toute la durée de l'Exposition aux exposants ayant leur domicile commercial à 50 kilomètres au moins de Paris, et sur la présentation de leur carte d'exposant ; elles ne pourront être demandées que pour voyager entre le domicile commercial et Paris.

Les cartes d'abonnement de 3 mois ou de 6 mois dont la validité expirerait après le 15 novembre 1900 cesseront d'être valables dès le lendemain de cette date. Par contre, les cartes d'abonnement de 6 mois dont la validité expirerait avant le 15 novembre seront valables jusqu'à cette date inclusivement

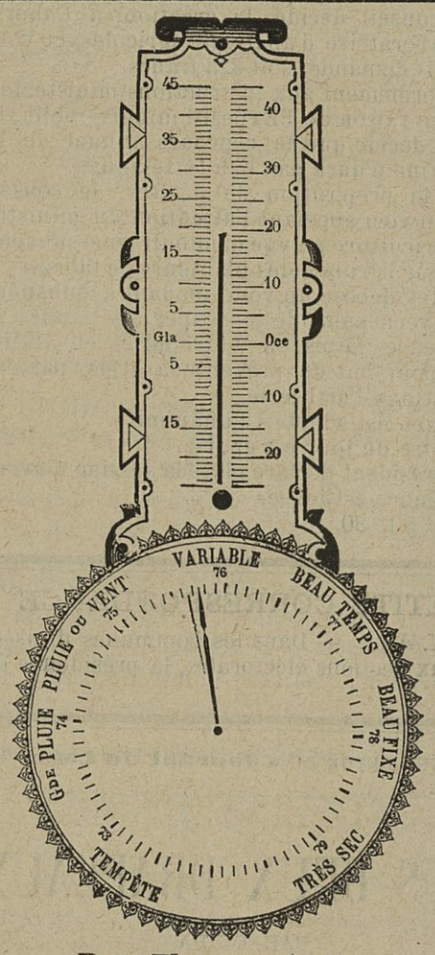

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 7.5
Id. maxima de la veille : 17.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez **Mme CASTELBOUX**, buraliste, boulevard Gambetta.
— **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.
— **Mlle Euphrasie IMBERT**, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
— **Mlle MOLINIÉ**, buraliste, rue de la Mairie.
— **M. MAURY**, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

LOUVRE Rues de Rivoli, 73 **DENTAIRE** et Pont-Neuf, 8 Paris — 20 nouveaux cabinets modèles, antiseptiques. Parole, mastication, hygiène de la bouche, garanties par les **NOUVELLES** B. S. G. D. G. **DENTS ARTIFICIELLES** Brochure illustrée franco sur demande.